

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

OBJET :

**10. INCORPORATION
D'UN BIEN VACANT ET
SANS MAÎTRE – 189
RUE DE FER – DANS LE
DOMAINE
COMMUNAL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le 07/12/2018

ID : 059-215904004-20181129-06122018010-AK-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives** à M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

ABSENTS : M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le bien sis 189 rue de Fer, référencé au cadastre sous les numéros ZR 249, 250 et 251, est vacant.

Le dernier propriétaire, Monsieur Emile DESPREZ, est décédé depuis plus de 30 ans ; aucun successible ne s'est présenté à cette succession.

Un arrêté du Maire portant présomption du bien vacant et sans maître a été pris le 18 mai 2018.

Aucune personne ne s'étant fait connaître dans le délai de 6 mois, le bien est présumé sans maître.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- décide l'incorporation de ce bien présumé sans maître dans le domaine communal,
- précise que Monsieur le Maire constatera cette incorporation par arrêté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette incorporation.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.